COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 2 octobre 2018 à 18h30

Date de convocation : 28 septembre 2018

Présents:

Mr Pascal Lagarrigue, Maire

Mmes Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris, adjoints

Mmes Nathalie Brunet, Muriel Cazard et Patricia Lamagat

Excusés représentés :

Mme Isabelle Tersou par Mr Pascal Lagarrigue Mr Laurent Raffy par Mme Nathalie Brunet Mr Daniel Mack par Mr Julien Boris Mr Firmin Ferrandery par Mme Stéphanie Roussies

Excusée:

Mme Sonia Frugnac

Absent:

Mr Willy Tchaghchougha

Secrétaire de séance : Mme Christiane Labrousse

Avant de commencer la séance, Mr le Maire demande à l'assemblée son accord pour rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de deux agents de l'école.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2018
- 2. Lotissement les Prés de Lascol : vente du lot n° 11
- 3. CAUVALDOR:
 - modification des statuts
 - approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) - Année 2017
 - programme d'investissement voirie 2019 à déterminer
- 4. Travaux en cours
- 5. Service assainissement : admission de créances en non-valeurs pour la somme de 395,76 €
- 6. Adhésion de la commune au dispositif du Syndicat Lot Numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois
- 7. Syded du Lot : présentation des rapports annuels 2017 Eau et assainissement
- 8. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement Année 2017
- 9. Plan communal de sauvegarde
- 10. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2018

Mme Stéphanie Roussies souhaite que plusieurs points soient modifiés : tout d'abord, dans le point n° 3 « budget communal : décision modificative à prendre pour ouverture de crédits », il convient de remplacer « la réfection de ce logement qui doit être revu entièrement » par « la réfection de ce logement qui a été repris entièrement » afin d'exprimer que les travaux étaient déjà faits à la date de la réunion. Dans le point n° 7 « commune de St-Céré : demande de subvention pour participation aux frais du R.A.S.E.D. », il convient de remplacer « des autres communes du ressort de St-Céré » par « des autres communes concernées ». De plus, il manque un point après le mot goudronnage dans le point « voirie » et un e à « données » dans le point 10 « Règlement Général pour la Protection des Données RGPD ».

→ Le conseil municipal émet un avis favorable avec 9 voix « pour », 1 « contre » (Mr Laurent Raffy) et 2 « abstention » (Mmes Muriel Cazard et Nathalie Brunet).

2. Lotissement les Prés de Lascol : vente du lot n° 11

Mr le Maire informe qu'un acquéreur s'est désisté pour l'achat du lot n° 13. Il regrette que ce lot n'ait pu être vendu à une autre personne qui souhaitait aussi l'acquérir mais qui, depuis, a trouvé une autre opportunité.

Mr et Mme Christophe Ky souhaitent acquérir le lot n° 11 d'une superficie de 943 m² pour la somme de 34 891 €.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne procuration à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

3. CAUVALDOR:

modification des statuts

Mr le Maire rappelle qu'il s'agit d'une modification des statuts suite à l'entrée de la commune de Sousceyrac-en-Quercy et de l'ancienne communauté de communes Cère et Dordogne dans CAUVALDOR.

Cette modification a été acceptée en conseil communautaire le 17 septembre 2018.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

• <u>approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) - Année 2017</u>

Mr le Maire explique qu'il y a peu de changement au niveau des charges transférées. Le seul changement concerne l'intégration des piscines, des gymnases, l'adhésion des communes de Sousceyrac-en-Quercy et de la communauté de communes Cère et Dordogne.

ightarrow Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'adoption du rapport définitif de la C.L.E.C.T.

• programme investissement voirie 2019 à déterminer

Mr le Maire explique qu'il convient, comme chaque année, de lister des voies de la commune qui pourraient être refaites.

Il est proposé:

- le chemin des 4 Vents,
- l'allée du Pin,
- l'impasse des 3 Lunes
- l'impasse de Rigoule.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme Nathalie Brunet signale que le chemin de Béoune est complètement détruit par les travaux d'un riverain. Une solution devra être trouvée afin de le remettre en état.

Elle fait part également de la demande de Mr Louviot qui rappelle que le problème de ruissellement du fossé chez lui n'a toujours pas été résolu. Mr Julien Boris informe qu'il ira voir dans la semaine et précise que l'affaire est complexe.

Mme Muriel Cazard informe que la rue de Gary nécessiterait d'être refaite car elle devient très dangereuse pour les 2 roues principalement.

Les conseillers estiment que cette route devrait être refaite par Cauvaldor qui perçoit la C.F.E. (Contribution Foncière des Entreprises) de la zone Actipole.

Mme Muriel Cazard signale la souche tombée dans le fossé en bas de la rue des Cartoules qui risque de dévier l'eau en cas de forte pluie sur la voie communale.

Elle regrette également un manque de communication sur certains événements de la mairie qui la mettent mal à l'aise vis-à-vis des administrés.

Mr Pascal Lagarrigue regrette aussi que l'info des tours n'ait été publiée qu'une seule fois vu l'insuffisance du nombre de membres de la commission et de conseillers présents pour élaborer ce bulletin municipal.

• Schéma d'aménagement des modes « doux »

Mr le Maire rappelle le tracé du cheminement doux qui a été proposé à Cauvaldor. Ce cheminement part de la rue des Termes et rejoint la RD803 jusqu'à la limite de la commune de Belmont-Bretenoux face à la zone Actipole.

Il précise que la commune de St-Céré avait également proposé un circuit empiétant sur St-Laurent-les-Tours, partant de l'avenue de l'Europe et rejoignant la rue de Gary. Ces projets ont été validés par la commission Aménagement de l'Espace de Cauvaldor réunie le 11 septembre dernier. Ils vont être présentés aux différentes instances (Etat, Région, ...) afin d'obtenir d'éventuels financements.

4. Travaux en cours

Mr le Maire informe que le syndicat AEP St-Laurent/Belmont a décidé la réfection des canalisations d'eau de l'avenue du Général de Gaulle. Les travaux débuteront prochainement et nécessiteront la mise en place de déviations.

Un devis pour la réfection du chemin des Béquenques a été établi par l'entreprise TPJ. Il s'élève à 36 781 € H.T., estimation de laquelle seront déduits les crédits excédentaires non utilisés pour la route de Crayssac (9 000 € environ) et les travaux effectués en régie par nos agents communaux.

5. Service assainissement : admission de créances en non-valeur pour la somme de 395,76 €

Mr le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie de St-Céré nous a adressé une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 352,25 € et de créances éteintes pour un montant de 43,51 €.

Ces recettes ne pouvant être recouvrées en raison, dans le 1er cas, de l'insolvabilité des débiteurs et dans le second, de jugements suite à des situations de surendettement ou de liquidations judiciaires, il convient de les admettre en non-valeur ; cela se traduit par une charge pour la collectivité afin de neutraliser les recettes irrécouvrables pour un montant total de 395,76 €.

Une somme de 1 691,66 € a déjà été mandatée sur les 2 000 € inscrits au budget primitif de 2018.

Une ouverture de crédit supplémentaire est donc nécessaire pour la somme minimale de 87,42 €.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'admission de créances en non-valeur pour la somme de 395,76 € et une ouverture de crédits pour la somme de 87,42 € sur le chapitre 65.

Départ de Mme Christiane Labrousse à 19h59.

6. Adhésion de la commune au dispositif du Syndicat Lot Numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois

Mr le Maire indique que le syndicat mixte Lot Numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter dans les lieux publics, la connexion à internet aux Lotois et aux touristes ; l'objectif est de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Une borne intérieure ou extérieure pourra être fournie et mise en place par le syndicat.

Ce projet pourrait être intéressant pour l'espace de la halle, l'aire de jeux et le foyer rural lorsqu'il est utilisé.

Mme Muriel Cazard souligne que certaines personnes renoncent à louer le foyer rural en raison de la mauvaise acoustique. Ce sujet récurrent a été évoqué par Mme Christiane Labrousse à plusieurs reprises à la suite des états des lieux de sortie qu'elle dresse avec les locataires.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. Syded du Lot : présentation des rapports annuels 2017 - Eau et assainissement

Ces rapports annuels 2017 de l'eau et de l'assainissement ont été établis par le Syded. La collectivité doit les présenter à l'assemblée pour avis.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement - Année 2017

Mr le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, approuvé, auparavant par le syndicat AEP St-Laurent – Belmont-Bretenoux lors du conseil du 28/09/2018 ainsi que celui de l'assainissement pour l'année 2017.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Retour de Mme Christiane Labrousse à 20h13.

9. Plan communal de sauvegarde

Mme Christiane Labrousse présente le plan communal de sauvegarde et informe qu'une actualisation s'avère nécessaire.

Mr le Maire précise que la Préfecture propose aux communes de mettre en œuvre leur plan de sauvegarde en organisant des exercices de sécurité civile. Il n'est pas favorable à donner une suite favorable à cette proposition.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. Agents

Mr le Maire fait part de la demande de deux agents de l'école sollicitant des heures complémentaires afin de passer au régime de retraite CNRACL et précise que le seuil pour relever de ce régime est de 28 heures hebdomadaires.

Considérant les besoins sur le temps de classe, les enfants de maternelle représentant plus de 50 % des effectifs et le nombre d'élèves de l'école ayant augmenté de 10 %, il est proposé d'accorder 2,5 h de plus, dont 2 h pour le poste d'A.T.S.E.M et 0,5 h pour le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Mr le Maire informe qu'après avoir examiné plusieurs candidatures et reçu les postulantes avec Mme Stéphanie Roussies, adjointe chargée de l'école, c'est Mme Audrey Chaussadas qui a été retenue et va être recrutée à l'école, sous contrat à durée déterminée, pour une durée hebdomadaire de travail annualisée de 26 heures ; elle prendra ses fonctions dès la rentrée du 05 novembre 2018, afin de remplacer Mme Martine Picard actuellement en congé de maladie.

Mr Matthieu Saura a aussi été recruté, en contrat à durée déterminée, à raison de 25 heures hebdomadaires depuis le 09 juillet 2018, afin de renforcer le service technique.

Mr Julien Boris précise qu'il y a beaucoup d'abus de la part des usagers concernant le ramassage des déchets verts. Ces abus répétitifs pourraient compromettre le maintien de ce service rendu gratuitement par la commune aux usagers. Mme Nathalie Brunet est d'avis qu'il serait dommage de mettre fin à ce service municipal.

11. Questions diverses

Affaire divagation des chiens de Mr BARGUES :

Mr le Maire fait un historique des problèmes occasionnés par la divagation des chiens de Mr Daniel Bargues qui ont déjà causé plusieurs blessures graves ou mortelles sur des animaux d'élevages ou domestiques.

Un 1^{er} arrêté a été pris le 13/09/2018, réceptionné par Mr Bargues le 19/09/2018, le mettant en demeure de prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser cette divagation, de faire effectuer par un vétérinaire un examen comportemental et de procéder à l'identification de ses deux chiens.

Mme Christiane Labrousse donne lecture du 2^{ème} arrêté prolongeant le délai jusqu'au 5 octobre 2018 en raison de la réception tardive du 1^{er} arrêté par Mr Bargues.

La prochaine étape est l'enlèvement des chiens mais des interrogations demeurent : qui va attraper les chiens, quel refuge va les accepter sachant que ceux de Brive, Figeac et Souillac ne les acceptent pas ?

Mme Muriel Cazard propose de lancer une pétition, sujétion déjà faite également en réunion d'adjoints par Mr le Maire, mais elle risque toutefois de ne pas être signée des voisins de Mr Bargues qui craignent des représailles en retour.

Mme Stéphanie Roussies propose de questionner la mairie de Cœur de Causse qui a rencontré un problème similaire.

Mr le Maire informe que, suite au dépôt du cadavre d'une brebis sur la place publique, il a porté plainte contre ce geste inadmissible et interdit.

Ecole:

La rentrée des classes 2018 / 2019 a eu lieu avec un effectif de 110 enfants.

Départ de Mme Patricia Lamagat à 21h12.

Informations diverses:

- Le recensement de la population aura lieu en 2019, l'information a été mise sur le site ; deux agents recenseurs sont à recruter
- Le collège de St-Céré remercie la municipalité pour la subvention accordée pour le voyage des élèves de 4^{ème} en Ecosse en juin dernier.

- Le Congrès départemental des Maires et Elus du Lot aura lieu le 07 octobre 2018 à Lacapelle-Marival
- Le Congrès National des Maires de France est prévu les 21, 22 et 23 novembre 2018 à Paris
- Le 11 novembre 2018 sera le centenaire de l'armistice 1918 : une cérémonie particulière est prévue pour cet anniversaire.

Fin de séance : 21h35.

Vu le Maire,

Pascal Lagarrigue